

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2015

COMPTE-RENDU :

Le trois novembre deux mil quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Hélène BARRÉ, Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DUBOIS, Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.

Et Messieurs Dominique COLIN (arrivée 20h55), Miguel FIMIEZ, Christian GUYON, Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER (arrivée 20h45), Cédric POTIER, Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Cédric POTIER a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Rapports d'activité 2014 de la Communauté de communes du Val de Sarthe et de son service Environnement
2. Revalorisation annuelle de loyers
3. Organisation d'un spectacle en 2016
4. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
5. Questions diverses.

Le compte-rendu du 6 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

1/ RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2014 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE ET DE SON SERVICE ENVIRONNEMENT

Délibération :

Madame le Maire présente le rapport d'activités 2014 de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Après l'exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport d'activités 2014 de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Délibération :

Madame le Maire présente le rapport d'activités 2014 du service Environnement de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Après l'exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport d'activités 2014 du service Environnement de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

2/ REVALORISATION ANNUELLE DE LOYERS

Délibération :

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la révision du loyer de la Maison d'Assistantes Maternelles qui doit être revalorisé au 1^{er} septembre 2015 selon l'indice de référence des loyers connu au 15 octobre.

$350\text{€} \times 125,26 / 125,24 = \mathbf{350,06\text{€}}$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas revaloriser le loyer compte-tenu des problèmes de consommation électrique rencontrés dans le bâtiment.

Martine COUET informe le Conseil municipal que le logement au-dessus de l'école est désormais vacant. Il ne sera pas reloué pour des raisons de sécurité avec l'école et compte-tenu du fait qu'il y a trop de travaux à prévoir (plancher à refaire).

Arrivée de Cyrille OLLIVIER.

3/ ORGANISATION D'UN SPECTACLE EN 2016

Sylvie LE DRÉAU, adjointe déléguée aux manifestations, informe que la commission manifestations travaille sur l'organisation d'un spectacle de Laurent Chandemerle le 21 mai 2016 à 20h30. La durée du spectacle est de 1 heure 30. Le coût est de 3 680€ TTC.

Avant le spectacle, les enfants fréquentant les TAP (temps d'activités périscolaires) pourraient présenter un spectacle qu'ils auraient travaillé avec l'intervenant en chant.

Il est envisagé de proposer un moyen de garde des enfants pour que les parents puissent assister au spectacle de Laurent Chandemerle.

Délibération :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un spectacle sera organisé le 21 mai 2016. Dans ce cadre, elle demande au conseil municipal de se prononcer sur les conditions du contrat d'engagement de Monsieur Jérôme THOMAS, à savoir :

- Montant total : 3 680€ (salaires, charges sociales, frais de déplacement)
- Paiement des droits d'auteur en fonction des recettes réalisées
- Fourniture de 3 repas chauds le soir de la représentation
- Fourniture de 6 entrées gratuites au spectacle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat d'engagement pour le spectacle Laurent CHANDEMERLE organisé le 21 mai 2016 et à effectuer toutes les déclarations réglementaires afférentes à cette manifestation.

Arrivée de Dominique COLIN.

Délibération :

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les tarifs qui seront appliqués au titre du droit d'entrée au spectacle Laurent CHANDEMERLE. Il sera appliqué un tarif adulte et un tarif réduit.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'application d'un **tarif adulte à 8€.**

Pour le tarif réduit, il est décidé à 10 voix POUR, 5 voix CONTRE, qu'il sera appliqué à **5€ pour les personnes de moins de 16 ans.**

4/ COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

10-1 Commission bâtiment :

- ❖ Les devis de fourniture des anti pince-doigts pour l'école sont en cours. Pour rappel, cela concerne toutes les portes des toilettes de l'école, la classe de CM2 et les portes de la serre.
- ❖ La commission a travaillé sur le renforcement de l'éclairage de la scène à la salle polyvalente.

Délibération :

Monsieur GUYON présente 3 devis concernant l'éclairage supplémentaire pour la scène de la salle polyvalente :

- ROEZELEC : 813,96€ HT pour 2 luminaires
- ES.BPC : 672,85€ HT pour 4 luminaires
- DOMOTIQU'ELEC : 470€ HT pour 2 luminaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de **ES.BPC pour un montant de 672,85€ HT.**

Pour ce qui concerne l'installation d'un pupitre d'éclairage, il est préférable que la commande soit faite du fond de la salle plutôt que devant la scène. La question est de savoir pour quel type d'évènement la salle doit être équipée (usage familial ou professionnel ?). Il est décidé que la commission va réfléchir à l'équipement de la salle dans sa globalité (équipement vidéo, éclairage...). L'achat d'un pupitre d'éclairage est donc reporté.

- ❖ Les agents techniques ont démolé le sol du bureau du Maire. Pour sa réfection, il va falloir prévoir la pose d'un carrelage, l'isolation et la réfection de l'électricité. Le radiateur doit également être déplacé. Des travaux sont également à prévoir dans les toilettes de la mairie (changement lave-mains, suppression radiateur).
Martine COUET suggère que si des placards sont aménagés entre le bureau du maire et le bureau du secrétariat général, les toilettes doivent être modifiées.
Eric PANCHEVRE suggère de globaliser ces travaux avec les projets d'aménagement de WC publiques et d'accessibilité de la mairie aux Personnes à Mobilité Réduite afin d'avoir une cohérence entre les projets.
La commission bâtiment se réunira le 16/11 à 18h30 pour travailler concomitamment sur ces projets.
- ❖ Les façades de la mairie seront refaites pour la fin de l'année.

10-2 Commission aménagement :

- ❖ La commission s'est réunie pour programmer les travaux pour les années à venir et a créé des groupes de travail par thématique.
- ❖ Sur avis du conseil départemental, la commune doit effectuer une reprise des accotements rue de la Mairie, le nettoyage des fossés et la reprise des tampons. Le coût est de 1 351,50€HT. **Le Conseil municipal valide.**
- ❖ L'éclairage sur le terrain de pétanque est installé. Il y a néanmoins un problème de sécurité avec la prise force du coffret électrique : quand la prise est branchée, le coffret reste ouvert. Claude JOUSSE se renseigne pour mettre la prise à l'extérieur du coffret.
- ❖ Les enfants prenant le car à Bel Air à côté du four à chanvre ne sont pas protégés en cas de pluie. Un abribus existe pour l'autre sens. Des devis pour un nouvel abribus vont être demandés.
Cyrille OLLIVIER demande si le nombre d'élèves prenant le bus durera dans le temps ou si cette fréquentation est exceptionnelle.
Claude JOUSSE répond que la moitié des enfants habitent dans le lotissement Bel Air, cela va donc durer quelques années.

10-3 Commission communication et manifestation :

- ❖ Concernant le Voivrais, les tarifs publicitaires ne sont pas modifiés (environ 1 300€ de recette l'année dernière). L'impression (sans mise en page) sera effectuée par l'entreprise Compo Imprimerie pour un montant de 1 186,80€ HT. La mise en page sera faite par la commune. La « feuille de chou » sortira prochainement.
- ❖ Pour le réveillon du Nouvel An organisé par la commune, des flyers ont été distribués par la commune. Une cinquantaine de personnes ont déjà réservé. Cette soirée était au départ réservée aux Voivrais mais peut-être faudra-t-il l'ouvrir à d'autres communes pour augmenter le nombre de participants.
- ❖ La commission manifestations a un autre projet : l'organisation d'un concert de 3 groupes (Zig Zag, Subtil et Black Angels) qui pourrait se dérouler le 19 mars 2016. L'idée est que ce projet soit entièrement autofinancé.
Claude JOUSSE précise que Génération Mouvement organise un thé dansant le 20 mars 2016.
Dominique COLIN propose de promouvoir un week-end musical intergénérationnel.

10-4 Association Culturelle Cantonale : Sylvie LE DRÉAU

L'ACC continue son activité. Elle est en réflexion sur la promotion d'une autre forme de culture, comme par exemple une randonnée patrimoniale entre les communes sur une même journée.

5/ QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS RÉGIONALES :

Les élections régionales se dérouleront le 6 et 13 décembre 2015 en **mairie**.

DISTRIBUTION ANNUELLE DES SACS-POUBELLE : Il est rappelé que la distribution des sacs-poubelle est programmée le 27 novembre et 4 décembre de 15h à 18h et le 28 novembre et 5 décembre de 10h à 12h.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER : - Parcelle AB 43. **Pas de préemption.**
- Parcelle AB 52. **Pas de préemption.**
- Parcelle AC 47. **Pas de préemption.**

CÉLÉBRATION DU 11/11 : La messe aura lieu à Etival à 10h. A 11h30, RDV sur la place de la Mairie pour le dépôt de gerbe, suivi d'un verre de l'amitié.

SOIRÉE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : Martine COUET souhaiterait organiser 3 soirées thématiques en lien avec la Brigade de prévention de la délinquance juvénile : « Internet et ses dangers », « parentalité » et « violences intra-familiales ». La BPDJ pourrait également animer un atelier « Ludodice » dans le cadre des TAP.

Eric PANCHEVRE souhaiterait que soit évoqué le « Jeu de la tomate », qui circule en ce moment à l'école.

SPECTACLE DE NOËL : Il a été demandé au président de l'association des parents d'élèves de retenir une date pour organiser le spectacle de Noël. La commune financera le spectacle.

POINT D'APPORT VOLONTAIRE : Eric PANCHEVRE demande si le nombre de PAV est fonction du nombre d'habitants. Ils sont souvent pleins.

Claude JOUSSE répond que les PAV de la gare sont normalement vidés 2 fois par semaine. Il va se renseigner auprès de la Communauté de communes.

La séance est levée à 23 heures 20 minutes.

Hélène BARRÉ		Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ		Cédric POTIER	
Christian GUYON			